



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024

N° 2024/06-16

MESURES DE CARTE SCOLAIRE ADOPTÉES PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT QUATRE JUIN A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN

Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD

Mathieu PERROT représenté par Nathalie LEVY

Marion COLIN représentée par Clara BIANCO

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Hugues FERRAND représenté par Frédéric FAIVRE

Jacques BURGUIERE représenté par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Laurent PRADIER

ABSENT EXCUSE :

Thierry DEWINTRE

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETARE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2024**N° 2024/06-16****MESURES DE CARTE SCOLAIRE ADOPTEES PAR L'EDUCATION NATIONALE**

Madame Isabelle SERAN, Adjointe au Maire déléguée à l'Education, expose :

Désormais dotée de 9 établissements scolaires, la commune dénombre à ce jour 2 118 élèves inscrits pour la rentrée scolaire 2024-2025 (1 296 élémentaires et 822 maternelles).

Dans ce contexte, La directrice académique des services de l'éducation nationale, après consultation du Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSASD) réuni le mercredi 07 février 2024 et du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) réuni le vendredi 09 février 2024., a arrêté les mesures suivantes :

- Maternelle Rose de France : ouverture d'une 7ème classe maternelle ;
- Primaire Jacques Chirac : ouverture des 5èmes, 6èmes, 7èmes et 8èmes classes élémentaires ;
- Primaire Jacques Chirac : ouverture d'une classe ULIS ;
- Primaire Jacques Chirac : création d'une Unité Pédagogique Spécifique (UPS). Un enseignant dédié aux élèves allophones et gens du voyage sera rattaché à l'école Jacques Chirac et interviendra sur l'ensemble des écoles de la commune ;
- Élémentaire Mario Roustan : fermeture des 14èmes et 15èmes classes élémentaires.

La moyenne par classe est estimée à ce jour, pour la rentrée scolaire 2024, à 24.91 élèves en maternelle et 25.41 élèves en élémentaire.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la décision prise par le Ministère de l'Education Nationale de procéder à ces ouvertures et fermetures de classe.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 24 JUIN 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.